



PERMIS DE CONSTRUIRE ABRI DE JARDIN (+20m²)

- Dossier en 4 exemplaires dont 1 en couleur,
- Formulaire rempli, daté et signé,
- Plan de situation du terrain (localiser la parcelle dans la commune),
- Extrait plan cadastral (localiser l'emplacement du projet),
- Plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de l'abri de jardin en précisant le sens du faîtage et la distance par rapport aux limites séparatives,
- Plans côtés des façades de l'abri,
- Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement,
- Descriptif des matériaux et des teintes utilisés,
- Remplir le tableau 5.6 du formulaire : surface de plancher existante (maison) surface construite (abri),
- Si implantation de l'abri en limite séparative : accord écrit du voisin.

A remettre à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture, ou dans la boîte au lettres de la Mairie ou par courrier à Mairie – 2 place Jules Masse – 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE